

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'organisation de la compétition Run and Bike le mercredi 08 février 2023 à dans le bois de l'Epinay à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2022-231

Article I :

La circulation de tout véhicule sera interdite le mercredi 08 février 2023 Avenue Mathilde de 13H00 à 18H00.

Objet :

Le stationnement sera uniquement autorisé pour les bus des élèves.

Compétition de Run and
Bike

Article II :

Cette signalisation sera matérialisée par la pose de panneaux et de barrières de sécurité réglementaire.

08 février 2023

Article III :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article V :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 décembre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site
De Forges-les-Eaux le : **21 DEC. 2022**

